



Marmier Bruno, Schnyder Erika

Compte courant auprès de l'Etat et gestion des liquidités

Cosignataires : 0

Date de dépôt :

12.02.19

DFIN/DIAF

Dépôt

En complément à la question déposée par Madame la députée Violaine Cotting-Chardonnens relative aux taux d'intérêt pratiqués sur le compte courant des communes auprès de l'Etat, d'autres éléments relatifs à ce compte courant et à la gestion des liquidités entre le canton et les communes méritent quelques précisions.

Questions :

1. Les notifications de débit et de crédit se font de différentes manières : certaines parviennent par la poste sur papier, d'autres par voie électronique. Ne serait-il pas opportun d'unifier le mode de communication ?
2. Dans la gestion de leur flux de trésorerie, les communes alimentent leur compte courant en fonction des dépenses budgétisées. Cependant, lorsque des montants supérieurs au budget sont prélevés par l'Etat, aucune notification de dépassement de budget n'est envoyée. Les communes ne sont informées qu'*a posteriori* des prélèvements effectués, alors que les opérations sont effectives depuis plusieurs dizaines de jours et que les intérêts sont facturés. Comment le Conseil d'Etat justifie-t-il cette situation ? Que compte-t-il entreprendre pour remédier à cette situation ?
3. L'Etat encaisse un certain nombre de recettes dont il reverse une part aux communes. On peut citer l'impôt sur les véhicules ou l'impôt à la source. Le canton transfère ces montants plusieurs mois après les avoir encaissés. De cette manière, il utilise les avoirs des communes comme fonds de roulement, s'épargnant ainsi des efforts de gestion des liquidités au détriment des communes. Lorsqu'il s'agit de prélever de l'argent, le canton le fait sur une base trimestrielle. On pourrait donc s'attendre à ce que cette pratique fonctionne dans les deux sens. Quels sont les délais pratiqués par l'Etat pour reverser leurs avoirs aux communes ? Comment justifie-t-il des délais aussi longs ? Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de modifier cette pratique ? Si oui, quand et comment ?